

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

12 OCTOBRE 2022

Le 12 octobre 2022 à 17 heures 45, le comité syndical de l'Établissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 6 octobre 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente à Saint-Marcellin

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	7 827.07

Secrétaire de séance : Madame Aurélie COHENDET

## Titulaires présent(e)s :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Dominique ESCARON quitte le conseil syndical à 19 h 23 (et ne prend pas part au vote)

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Bruno CATTIN, Nadine REUX

**Bièvre Isère Communauté** : Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT quitte le conseil syndical à 19 h 23 (et ne prend pas part au vote)

**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Jean-François CLAPPAZ, Laurence THERY

**Communauté de Communes du Trièves** : Aurélie COHENDET, Béatrice VIAL

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : Albert BUISSON, Jean-Claude DARLET

**Communauté de communes Bièvre Est** : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

## Personnes ayant donné pouvoir :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Pierre BEJAJI donne pouvoir à Florent CHOLAT, Franck FLEURY donne pouvoir à Philippe CARDIN, Vincent FRISTOT donne pouvoir à Florent CHOLAT, Laurent THOVISTE donne pouvoir à Philippe CARDIN

**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Coralie BOURDELAIN donne pouvoir à Laurence THERY, Olivier SALVETTI donne pouvoir à Jean-François CLAPPAZ

**Communauté de Communes du Trièves** : Claude DIDIER donne pouvoir à Aurélie COHENDET

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté** : Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Albert BUISSON

## Absents :

**Grenoble-Alpes Métropole** : Pierre LABRIET, Nicolas PINEL

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais** : Anne GERIN, Anthony MOREAU

**OBJET : Elections de nouveaux membres du Bureau suite démission et renouvellement d'exécutif**

**COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2022****DELIBERATION N° 22-X-III****OBJET : Elections de nouveaux membres du Bureau suite démission et renouvellement d'exécutif**

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical, l'élection des membres du Bureau du 6 novembre 2020. Elle informe de la démission du Bureau de Monsieur Pierre BEJJAJI, représentant de Grenoble Alpes Métropole, en raison de nouvelles fonctions liées à son mandat.

Madame la Présidente informe également le récent renouvellement de l'exécutif de Bièvre Isère Communauté, ayant conduit à une nouvelle désignation de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants, représentant Bièvre Isère Communauté, au sein du comité syndical.

A la suite de ces évènements, il convient donc d'élire deux nouveaux membres du Bureau syndical dont un vice-président.

Madame la Présidente propose Monsieur Martial SIMONDANT, représentant de Bièvre Isère Communauté, pour le poste de vice-président et Monsieur Florent CHOLAT, représentant de Grenoble Alpes Métropole, pour être membre du Bureau.

Les éventuels délégués non mentionnés dans cette liste et souhaitant porter leur candidature au scrutin ont été appelés à se faire connaître à chaque étape du scrutin.

Les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Madame la Présidente rappelle la règle de calcul des voix et des sièges au sein du comité syndical issue des statuts de l'Etablissement Public du SCoT :

- Pour le décompte des voix (article 6 des statuts) : chaque collectivité adhérente dispose d'un nombre de voix déterminé par la prise en compte de sa population et de la superficie du territoire qu'elle représente.
- Un siège est attribué par groupement de communes adhérent majoré d'un siège par tranche de 5% des voix du groupement de commune adhérent.
- Chaque délégué dispose de voix équivalent au nombre de voix de la collectivité qu'il représente divisé par le nombre de délégués désignés par cet EPCI (voir tableau ci-dessous).

	Population INSEE Fiche DGF 2019	Superficie	Population +superficie	Voix 2020	Sièges 2020	Poids du vote/ délégués	Voix
Grenoble Alpes Métropole	452 687	54 550	507 237	43,94%	<b>10</b>	4,39%	<b>439,40</b>
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	95 953	36 730	132 683	11,49%	<b>4</b>	2,87%	<b>287,25</b>
Communauté de communes le Grésivaudan	104 039	67 670	171 709	14,87%	<b>4</b>	3,72%	<b>371,75</b>
Communauté de communes Bièvre Est	22 343	15 440	37 783	3,27%	<b>2</b>	1,64%	<b>163,50</b>
Communauté de communes Bièvre Isère	55 274	69 560	124 834	10,81%	<b>4</b>	2,70%	<b>270,25</b>
Communauté de communes Saint- Marcellin-Vercors- Isère	46 565	59 619	106 184	9,20%	<b>3</b>	3,07%	<b>306,67</b>
Communauté de communes le Trièves	10 233	63 800	74 033	6,41%	<b>3</b>	2,14%	<b>213,67</b>
<b>Total</b>	<b>787 094</b>	<b>367 369</b>	<b>1 154 463</b>	<b>100,00%</b>	<b>30</b>		

Il est ensuite procédé au scrutin uninominal pour désigner un vice-président de l'Etablissement Public du SCoT et d'un délégué du Bureau.

• **Election d'un Vice-Président**

Candidats	Résultats premier tour de scrutin
Martial SIMONDANT	7 827.07
Abstentions	0
Votes blancs	0

• **Election d'un délégué du Bureau**

Candidats	Résultats premier tour de scrutin
Florent CHOLAT	7 827.07
Abstentions	0
Votes blancs	0

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, déclare :

Sont élus membres du Bureau :

- Monsieur Martial SIMONDANT en tant que Vice-Président représentant Bièvre Isère Communauté
- Monsieur Florent CHOLAT en tant que délégué

Fait à Saint Marcellin, le 12 octobre 2022

La Présidente,

Mme Laurence THERY